

L'Europe de l'Ouest.

Depuis 1945.

A. La construction européenne de 1945 à 1989.

B. les enjeux européens depuis 1989.

Introduction :

La seconde guerre mondiale a créé un traumatisme en Europe. Le bilan humain de la guerre est terrible plus de 35 millions d'européens sont morts. La découverte des exterminations juives et tsiganes et du système concentrationnaire nazi affecte fortement les Européens.

L'après-guerre est donc une période de remise en ordre compliquée par la **bipolarisation** qui s'installe et qui contribue à séparer l'Europe de l'Est de l'Europe de l'ouest. Mais cette **bipolarisation** va être également un élément central dans la mise en place d'une coopération dans la partie occidentale du vieux continent. En effet, le nouveau danger que constitue l'expansionnisme soviétique conduit les gouvernements occidentaux à repenser leurs relations diplomatiques afin de constituer un front commun face au « péril rouge ».

La mise en place de coopération supranationale est aussi une nécessité liée à la **Reconstruction**. De nombreux états européens sont réduits à la misère tant du côté des vainqueurs que de celui des vaincus. La création d'organisation paneuropéenne revêt pour de nombreux hommes politiques un double intérêt :

- accélérer la remise en ordre économique et sociale de leur état,
- assurer une paix durable sur un continent anéanti par 2 guerres mondiales dont les sources reposent sur l'opposition ancienne de certains états et tout particulièrement la France et l'Allemagne.

La construction européenne devient donc un point central de la politique internationale de l'Europe occidentale qui devient au fur et à mesure des étapes de la construction européenne, un concept territorial de plus en plus réel.

Quels furent les grandes étapes de la construction européenne ?

Quels sont les nouveaux défis nés de la fin de la bipolarisation ?

Plan de cours

A. La construction européenne de 1945 à 1989.

- I. Du Paneuropanisme théorique à la naissance de la CEE (1945-1957)
- II. Succès et limites de la construction européenne. (1957-1989)

B. Les enjeux européens depuis 1989.

- I. les espoirs nés de l'unité et de l'élargissement (1989-2004).
- II. Difficultés et perte d'identité depuis 2004.

- I. Du Paneuropanisme théorique à la naissance de la CEE (1945-1957)

1. Aux origines du Paneuropanisme.

- a) une idée ancienne.

Il semble que le mot " paneuropéanisme " soit dû à **Richard de COUDENHOVE KALERGI (1894-1973)**. Ce comte autrichien lance en effet dans les années 1924, à Vienne, un mouvement : " l'Union paneuropéenne ", lié au premier ouvrage du Comte, **Paneuropa** (1923).

L'idée est originale mais COUDENHOVE KALERGI n'innove pas entièrement ; il imitait plutôt un courant qui existait déjà : le panaméricanisme. Ce mouvement se développe vers la fin du XIX^e siècle (plus précisément en 1889), à l'initiative des Etats-Unis d'Amérique et se situe dans la continuation de la Doctrine Monroe ; il finira par déboucher, après la deuxième Guerre mondiale, sur la création de l'Organisation des Etats américains (O.E.A./ Charte de Bogotá).

* Le paneuropéanisme repose sur un lien entre un projet politique (à savoir la recherche de l'unité de l'Europe) et un espace politique (ce qui fait référence au continentalisme : un espace s'identifie à un continent).

Mais le Paneuropanisme trouve également ses racines dans la Révolution Française qui s'appuya sur l'idée d'une union des **nations contre la tyrannie**.

Mais ce n'est que dans le contexte de la Reconstruction que le mouvement va pouvoir s'exprimer.

b) L'épanouissement du Paneuropanisme (1945-1951) :

Le contexte de l'après-guerre est donc fondamental pour comprendre la logique de la construction européenne.

1946 : Discours de Churchill à Fulton Hill : « rideau de fer »

1947 : doctrine Truman (affiche p 180)

1948 : OCDE et Plan Marshall, Coup de Prague.

1949 : Blocus de Berlin, RFA, OTAN, bipolarisation effective.

Etude de texte : Doc 1et 2 p 178 + dessin de presse 4 p 179.

Q1 : Présentez les 2 textes en apportant pour chacun des auteurs des éléments biographiques permettant de mieux comprendre leur proposition et en attachant une importance particulière au contexte. Q2 : Quels avantages la construction européenne apporterait-elle à l'Europe occidentale ?

Q3 : Quel rapprochement est la base de toute coopération européenne ? Pourquoi ? (utilisez le dessin de presse).

Q1 /

Winston Churchill : 1^{er} ministre britannique durant la 2^{de} GM, il est l'artisan de la victoire contre les nazis mais il est battu aux élections législatives de 1945. Il occupera de nouveau les fonctions de 1^{er} ministre entre 1951 et 1955. Il voit dans la construction européenne un moyen de lutter contre l'influence soviétique et d'assurer la paix entre les anciens ennemis de l'Europe occidentale.

Robert Schuman : (1886-1963) Né en 1886, il fut d'abord citoyen allemand avant de redevenir français en 1918. Il fait ces études supérieures en Allemagne et devient avocat à Metz. Il participe à la vie politique de la province allemande de Lorraine et participe à l'administration allemande durant la 1^{ère} GM.

Il devient Français en 1918 lors de la réintégration de la Lorraine à la République Française et sera dès lors constamment élu comme député lorrain de 1919 à 1940.

Il est secrétaire d'Etat chargé des réfugiés en 1940 durant la « débâcle » et vote les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain le 16 juin 1940. Mais rapidement il s'oppose à la politique de Collaboration, puis quitte Vichy et vit retiré en Lorraine. Arrêté par la Gestapo, il est transféré en Allemagne. Il s'évade en 1942 et passe en zone libre où il vit caché durant plusieurs mois.

En 1946, il redevient député et exerce plusieurs fonctions ministérielles dont celle de Président du Conseil (Décembre 1947-Juillet 148 et 5 jours en Septembre 1948 mais surtout il occupe durant 5 ans les fonctions de Ministre des Affaires Etrangères (1948-1953) et à ce titre est un des « pères fondateurs » de l'Europe. Il sera le premier président du Parlement européen (1958-1960)

Conrad Adenauer : (1876-1967)

Homme politique allemand, il fut dès 1933 un opposant au nazisme et fut par deux fois arrêté et emprisonné (1934 et 1944). Il fonde en 1945 la CDU, le grand parti de la Droite Allemande. Il occupe de 1949 à 1963, les fonctions de Chancelier. Il est donc un des hommes politiques clés de la construction européenne et du rapprochement Franco-allemand.

Ces deux textes sont considérés comme des déclarations essentielles dans la construction européenne.

La déclaration de Churchill dite déclaration de Zürich faite en Septembre 1946 fut souvent évoquée par les pères fondateurs de l'Europe comme une référence fondamentale de la politique européenne des années 1945-1951.

De même, la déclaration du 9 mai 1950 fut la base des accords signés en 1951 entre les 6 premiers pays fondateurs de la CECA.

Dans ce contexte, les déclarations pour la création des « Etats-Unis d'Europe » ou d'une « Fédération de l'Europe » se comprennent comme un processus de sauvegarde autant que de développement économique.

Dès 1949-1950, les dirigeants européens prennent des décisions qui engagent l'Europe sur la voie d'une union de principes fondées sur le respect de l'indépendance nationale mais dans le respect des grands principes de la **démocratie libérale** adoptée par les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord.

2. Les premières réalisations (1949-1957) : réussites et échecs.

a) Des valeurs communes

Les premières mesures prises par les pays européens sont avant tout symbolique et engage les états sur la voie du **pacifisme**. La mémoire de la guerre est encore très présente et il apparaît nécessaire aux nouveaux alliés européens de se garantir contre un nouveau conflit.

En 1949 : les européens créent le **Conseil de l'Europe** et choisissent symboliquement Strasbourg comme siège de cette institution sans pouvoir mais dont les missions sont la promotion des droits de l'Homme et le règlement des différends internationaux entre les 10 premiers membres signataires. (Voir p 180)

En 1950, la Convention Européenne des Droits de l'Homme permet aux pays européens signataires de s'accorder sur un ensemble de valeur et de droits fondamentaux ; son esprit est bien évidemment celui de la DUDH adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1948. Mais ce texte est plus contraignant puisqu'il permet un recours devant la Cour européenne des Droits de l'Homme dont les arrêts s'ils n'ont pas de caractère contraignant mettent en garde les Etats sanctionnés contre une entrave au droit international et les pousse à modifier leurs textes législatifs.

C'est donc avant tout dans un contexte de réaffirmation de valeurs démocratiques communes que les Européens s'engagent sur la voie d'une collaboration plus étroite.

b) La CECA, première coopération économique européenne :

Q1 : Identifiez les 2 personnages évoqués sur le dessin p 179 ? Quels sont les deux pays dont ils sont les représentants ?

Q2 : Décrivez l'image afin de montrer que la CECA est un moyen politique de réduire l'antagonisme ancien de ces deux états ?

Q3 : Quels sont les 4 autres Etats associés à la fondation de la CECA ?

Q1 : Schuman (France) et Adenauer (RFA)

Q2 : description : sont séparés par un fossé (ils sont l'incarnation de la France et de la RFA à travers les deux hommes qui œuvrent pour une réconciliation franco-allemande). Ils travaillent pour les « compagnies Schuman et Adenauer » symbolisées par « deux baraques de chantier » qui portent le nom des deux hommes politique et mettent en place une « poutrelle métallique » estampillée « Coal and Steel plan » (plan Charbon et acier en Français). Cette poutrelle symbolise la première réalisation « du pont de la Concorde » (jeu de mot fondé sur la reprise du nom du célèbre pont parisien) c'est-à-dire le pont de **la paix, de l'unité et de l'amitié** qui met fin à la « méfiance » (mistrust) et à la « suspicion » qui furent les ferments des 3 guerres franco-allemandes entre 1870 et 1945.

Le couple Franco-allemand devient le pivot de la construction européenne. Le traité de l'Elysée de 1963 sera l'aboutissement de cette réconciliation puisque par ce texte les deux nations vont développer un partenariat étroit fondé sur « amitié », le respect de valeurs communes.

Les hommes politiques des deux pays ont souvent formé des « couples » et permis de relancer la construction de l'Europe à des moments où l'Europe était en panne (Photo p 189 : Helmut Kohl – François Mitterrand à Verdun en 1984).

La CECA est donc une coopération économique dont le but est de rapprocher les deux anciens ennemis ce qui est la base de tout politique paneuropéenne.

Q3 : 4 autres états s'associent au projet de la CECA, les 3 états du Benelux (fondé en 1945 et qui donc apparaît comme la première union transeuropéenne de l'après-guerre) ainsi que l'Italie dirigée par de Gasperi.

La CECA est donc la première étape de la construction européenne.

c) L'échec de la CED. (Lire à la maison le texte 5 p 179)

Dans un esprit d'unité les états européens projettent la constitution d'une Communauté Européenne de Défense dont le but est de mettre en place une armée européenne capable en mutualisant ces efforts de faire face à la menace soviétique. Le projet associe les 6 états membres de la CECA dont 5 sont également membres de l'OTAN. Les négociations commencées en 1950 se poursuivent durant 4 ans. Les états du Benelux, l'Italie et la RFA adoptent le projet en 1954 mais celui divise la classe politique française :

- les « pour » : La SFIO, le MRP, RGR (Rassemblement de la Gauche Républicaine qui unit les Radicaux et la Gauche non-marxiste).

- Les « contre » : PCF et RPF (Rassemblement Peuple Français, parti gaulliste qui obtint 35% des voix en 1947, 21% en 1951 mais perdit peu à peu son électoral et cessa de jouer un rôle important après 1955).

Texte p 179. (la position de De Gaulle)

En 1954, la France rejette la CED et montre ainsi ses dissensions et l'existence d'un important courant « eurosceptique ». Mais la construction européenne du point de vue économique est en marche et va aboutir progressivement à une union plus étroite.

II. Succès et limites de la construction européenne. (1957-1989)

1. le traité de Rome et la fondation de la CEE. (p182-183)

Le 25 Mars 1957, les 6 pays membres de la CECA signe l'acte fondateur de la Communauté (Economique) Européenne. Ils décident d'élargir leur coopération.

Etude du texte p 82 doc 1 :

Le principe : création d'une Communauté Européenne

Objectifs :

- établir un **marché commun** fondé sur des règles strictes de concurrence (fin des droits de douane : réalisé le 1^{er} juillet 1968, **libre circulation des biens et des personnes** progressivement entre 1986 et 1992).

- **Union monétaire** (1979 : ECU, 1999 : monnaie fiduciaire, 1^{er} janvier 2001 : mise en circulation)

- Politiques communes :

- **Politique commerciale** (cadre du GATT puis de l'OMC),
- **Politique Agricole Commune**, incluant la pêche (PAC),
- **Politique des transports.**

(Non présentées dans l'extrait : **Politique scientifique, Euratom, programme aérospatiale et aéronautique...**)

- Développement économique « durable, équilibré » et une « protection sociale élevé ».

Le traité de Rome est l'acte fondateur de l'UE. Il a permis de mettre en place les premières institutions européennes (doc. 4 p 183) qui progressivement évoluèrent mais en conservant de nombreux principes de l'organisation originelle.

L'essentiel des décisions sont prises à l'unanimité lors des conseils des Ministres (conseil de l'Europe) mais les décisions secondaires sont prises à la majorité qualifiée (2/3).

Mais très vite, la dynamique européenne est brisée en particulier par l'arrivée au pouvoir en 1958, du GI de gaulle qui se présente comme un partisan de « l'Europe des Etats » tout en étant conscient de l'importance de la coopération économique entre les 6 états membres. (doc. 4 p183)

2. Un difficile élargissement :

a) le premier élargissement :

Jusqu'en 1973, la Communauté Européenne ne compte que six membres mais plusieurs états sont candidats pour l'intégrer et en particulier le RU et les autres pays d'Europe du Nord.

Doc. 4 et 5 p 183 :

Q1 : Pourquoi près de 16 ans d'attente avant le premier élargissement ?

Q2 : Quels états rejoignent la CE et quel état rejette son adhésion ?

Q1 : Comme le montre le doc. 5, de Gaulle fut un farouche opposant à l'entrée du RU dans la CE et de fait s'opposa à tout élargissement qui aurait légitimé son adhésion. Les raisons de son opposition ne sont pas toute aussi triviales que celles

énoncées par la caricature britannique mais relève d'un scepticisme vis-à-vis des motivations du RU mais aussi vis-à-vis de la Communauté elle-même. Il s'agit donc avant tout d'une mise en sommeil de la construction européenne. Mais le premier argument de la liste humoristique des conditions françaises pour l'entrée du RU est elle très réelle. Pour de Gaulle, l'entrée de la GB dans le marché commun est une porte ouverte pour les Etats-Unis car il considère que la politique du RU est davantage tournée vers l'atlantique (Atlantisme) que vers le « vieux continent ».

Q2 : De Gaulle quitte le pouvoir en 1969. Dès lors, la France est moins hostile à l'élargissement ce qui conduit en 1973 à l'adhésion de 3 nouveaux membres. RU, Danemark, Irlande du Sud. Mais la Norvège portant candidate ne rentre pas car les Norvégiens rejettent par referendum l'adhésion de leur pays.

Dès lors de nombreux pays se portent candidats à une entrée dans le marché commun.

b) les adhésions suivantes (1973-1986) :

Les 3 pays qui rejoignent la CE avant 1989 ont de nombreux points communs. Il s'agit de la Grèce (1981) puis de l'Espagne et du Portugal (1986) :

- pays méditerranéen,
- pays ayant un important retard économique,
- pays qui ont connu des dictatures d'extrême-droite jusque dans les années 1974/1975 (Salazar/ Caetano (1970 à 1974) au Portugal et Franco (20 novembre 1975) en Espagne et la dictature des Colonels en Grèce).

L'intégration de ces états dans la CE répond donc avant tout à une volonté de soutenir les démocraties nouvelles et montrent bien que la communauté est un espace fondé sur les principes de la « **démocratie libérale** ».

3. La construction européenne face à la crise économique des années 1970 et à l'Europessimisme.

a) la faiblesse du sentiment européen.

Les années 1970 sont marquées par **europessimisme** amplifié par les difficultés économiques que rencontrent les pays membres. Le chômage de masse apparaît et la période de forte croissance semble désormais un passé révolu.

Doc. 1 p186 :

Q1 : Etablissez à partir de ce tableau statistique une typologie de l'opinion des européens vis-à-vis de la CE ?

- « **les convaincus** » : Luxembourg, PB, Italie dont l'opinion publique témoigne d'un fort sentiment européen (entre 70 et 80%) dans ces pays les bonnes opinions progressent entre 1970 et 1980.
- « **les déçus** » : La population reste globalement favorable à la CE mais les bonnes opinions ne progressent pas voire baisse comme en Allemagne. On peut mettre dans cet ensemble, la France, La Belgique
- « **les europessimistes** » sont essentiellement les nouveaux membres. RU, Danemark, Irlande, Grèce. La CE ne recueille dans ces pays qu'entre 31 et 43% d'opinions positives. Les Danois et les Irlandais semblent de plus très déçus par l'expérience européenne et perdent plus de 10 points de « bonne opinion » (-24% en Irlande et -26% au Danemark). Dans ces 4 pays, le rejet de l'Europe varie de 18 à 30% (« Mauvaise chose »).

Doc. 2 p 186 :

Q2 : Décrivez la caricature et expliquez l'idée principale qu'elle illustre.

Face aux difficultés, les états de la CE vont suivre des politiques économiques très différentes qui s'opposent aux objectifs du Traité de Rome qui appelait à une harmonisation des politiques nationales.

Cette caricature de Décembre 1983 publiée au RU, quelques jours après un Conseil Européen tenu à Athènes, illustre l'impossible convergence des politiques économiques nationales.

Elle représente les chefs d'état des 4 principaux pays de la CE sur un terrain de football. Chacun jouant avec son propre ballon et laissant seul l'arbitre (représentant la CEE) avec le ballon symbolisant la politique commune.

Dans les faits, face à la crise les pays de la CE appliquent des politiques divergentes et même parfois opposées.

- La France de Mitterrand applique une politique de relance Keynésienne qui aboutit à un important déficit budgétaire, à une augmentation du coût du travail sans pour parvenir à réduire le chômage qui atteinte 12% des actifs.

- Le RU de Thatcher applique une politique ultralibérale qui aboutit à une déréglementation du marché du travail, à la diminution de la politique de protection sociale, une austérité budgétaire, à l'abandon de secteurs économiques comme l'industrie lourde, les mines. De longues grèves sont organisées mais leur échec affaiblit considérablement les syndicats.

Son intransigeance s'exerce aussi dans la CE où elle obtient une série de dérogation pour son pays et en particulier pour le financement de son pays du budget de la communauté.

La crise des années 1970 qui se prolonge durant les années 1980 (« Vingt Piteuses ») a montré la difficulté du consensus mais a paradoxalement abouti à un renouveau de la construction européenne en convaincant de nombreux chefs d'Etat et en particulier français et allemands que l'Europe pouvait être une solution pour sortir de la crise.

b) Un Nouveau départ (1979-1993)

La construction européenne s'est poursuivie par une succession de nouveaux accords qui renforcent la coopération des Etats membres.

De nouveau, le processus est lié à la personnalité d'homme politique et en particulier de J. Delors (p 376) et d'Helmut Kohl qui furent les acteurs principaux de la création de l'Union Européenne.

Pour Delors, Président de la Commission Européenne à partir de 1985, La CE est une structure essentielle qui doit permettre aux états membres de faire face aux concurrences japonaise et américaine.

Quelques dates importantes :

- 1979 : mise en place de l'ECU (Unité de Compte Européenne) prémices de l'Euro.

Election aux suffrages universels des députés européens.

-1985, 1^{ère} Convention de Schengen entre 5 pays frontaliers (All, France, Benelux) dont le but est la mise en place d'un espace de libre-circulation. La mise en application de l'espace µSchengen n'intervient qu'après 1990 mais surtout de façon quasi-générale en UE à partir de 1997.

- 1986, **L'acte unique.**

Acte Unique est une étape décisive de la construction européenne car il fixe un calendrier pour la mise en place de nouvelles mesures :

- **Modification et renforcement des institutions** qui aboutissent à un approfondissement de la construction européenne. (Renforcement du poids du parlement dont l'avis est désormais obligatoire, accroissement du pouvoir d'application des décisions européennes confiées à la commission avec pouvoir de sanctions, renforcement du pouvoir de la cour européenne de Justice qui devient souveraine pour certaines décisions et dont les jugements servent à la mise en place de sanctions en cas de non application des Directives ou Règlements européens, noms des lois européennes).

- **Fixation de nouveaux objectifs et d'un nouveau calendrier :**

- Mise en place d'un marché unique dans un délai de 6 ans, **avant le 31 décembre 1992**. Le marché intérieur est défini en tant qu' « **espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée selon les dispositions du présent traité** ». la convention de Schengen fut un des points d'appui de la mise en place du marché unique.

L'acte unique fut la base d'un nouveau départ qui aboutit au Traité de Maastricht et donc à une intégration plus importante des états européens. Mais à la fin des années 1980, il existe encore une forte opposition au fédéralisme qui ne séduit qu'une minorité des états et dans leur sein des partis politiques (le Centre). Beaucoup d'états souhaitent conserver leur souveraineté et perçoivent très négativement la dissolution de certains pouvoirs au profit des institutions européennes.

B. les enjeux européens depuis 1989.